

PROGRAMME ETAMPOIS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Date : 18 novembre 2009

VILLE D'ETAMPES

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE, page 2

Qu'est-ce que le Développement Durable ?
Le Développement Durable et les collectivités locales ?
Etampes et le Développement Durable

PROGRAMME ETAMPOIS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : ETAT
DES LIEUX ET PERSPECTIVES, page 4

I- Rationalisation des déplacements et circulation en ville, page 4

II- Développement économique et cadre de vie, page 7

III- Protection de l'environnement et éco-responsabilité, page 10

IV- Education et Solidarité, page 13

CONCLUSION, page 17

ANNEXES : LES FICHES ACTION, page 18

PREAMBULE

Qu'est-ce que le Développement Durable ?

Les modes de consommation actuels et de développement sont générateurs de gaspillages et de pollutions... appauvrissement des ressources naturelles, explosion de la quantité de déchets produits, changement climatique et perte de biodiversité en sont les conséquences.

Des conséquences sanitaires commencent également à être identifiées, telles que l'augmentation des allergies ou encore la diminution de la fertilité humaine.

C'est de ce constat qu'est progressivement née l'idée d'un développement « *pouvant à la fois réduire les inégalités sociales et la pression sur l'environnement* », tout en maintenant un développement économique viable : le développement durable.

Comme le montre le schéma ci-dessous, le développement durable, c'est considérer **simultanément**, dans le temps (maintenant et pour les générations futures) et dans l'espace (à l'échelle locale, nationale et internationale) les trois préoccupations suivantes (appelées « piliers ») :

- L'équité sociale
- L'efficacité économique
- La protection de l'environnement

Le Développement Durable et les collectivités locales ?

Après une première réflexion des Nations Unies sur les nouveaux enjeux mondiaux en 1987, la Conférence de Rio de Janeiro de 1992 consacre la notion de développement durable et parie sur le rôle moteur des collectivités territoriales dans sa mise en œuvre.

Depuis Rio, de nombreux engagements et actions ont contribué à faire connaître la notion de développement durable, jusqu'à son ancrage en France grâce à la loi issue du Grenelle de l'Environnement de l'automne 2007.

Etampes et le Développement Durable

Le Développement durable à Etampes relève d'un projet cohérent et global à l'échelle de la ville.

Ce projet, déjà développé depuis de nombreuses années et rendu prioritaire depuis 2008, a pour objectif d'améliorer progressivement l'éco-responsabilité au sein de la commune, dans un souci d'amélioration continue, tout en impulsant cet état d'esprit auprès de l'ensemble des habitants.

Il s'agit donc d'oeuvrer avec et pour les Etampois, afin de rendre toujours plus compatible développement futur et respect du cadre de vie.

Ce document a pour objet de présenter les domaines d'intervention sur lesquels la Ville agit puis de décrire les actions permettant de tendre vers cet objectif global d'éco-citoyenneté.

PROGRAMME ETAMPOIS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES

Le Programme Etampois de Développement Durable constitue la déclinaison locale des trois piliers qui fondent cette préoccupation majeure.
Ce document se situe dans le ici et maintenant mais représente néanmoins un cadre évolutif.

I- RATIONALISATION DES DEPLACEMENTS ET CIRCULATION EN VILLE

Le problème climatique a beaucoup contribué à la prise de conscience et à l'émergence des préoccupations concernant le développement durable. Il est donc important de réduire les émissions de gaz à effet de serre pour limiter l'élévation de la température et ainsi éviter des événements climatiques de grande ampleur (tempêtes, inondations, etc.).

Etampes entend jouer un rôle important grâce aux nombreuses décisions qu'elle a prises et qui influent sur l'énergie et le climat, notamment en termes d'aménagement, d'urbanisme et de politique des transports.

Aussi, elle conduit une politique de déplacement et de transport qui permet le développement économique de la ville tout en préservant l'environnement, notamment en limitant les déplacements en voitures. On peut citer l'encouragement des modes de déplacements alternatifs tels que le vélo, la marche à pied ou encore le bus, auquel la commune s'efforce de permettre l'accès de tous.

Dans cette même optique, il s'agit de conduire une action déterminée en faveur des commerces de proximité, complétée par une offre périphérique adaptée, plutôt que de faire appel aux grands centres commerciaux éloignés, à la périphérie immédiate des grandes agglomérations.

Le développement des liaisons douces et des modes de transports alternatifs

Du fait même de sa position en fond de vallée, Etampes est une ville compacte et l'étalement urbain est maîtrisé grâce au Schéma Directeur Régional (SDRIF) et au Plan Local d'Urbanisme. Cette compacité permet de circuler de faire la plupart des trajets à pied ou à vélo.

Afin de profiter au mieux de cet atout, Etampes a développé progressivement les liaisons douces (pistes cyclables, mail piétonnier, etc.). A titre d'exemple, l'avenue de Paris et le Boulevard Saint-Michel ont été aménagés il y a environ cinq ans afin de permettre la création de pistes cyclables sécurisées.

Il est à noter cependant qu'une des limites au développement de ces pistes cyclables est la configuration des voies de circulation qui sont pour la plupart très étroites car anciennes. De plus, l'important dénivelé entre la partie haute (plateau Beauceron) et la partie basse de la ville est un frein aux déplacements en vélo et à pied.

Le STIF (Syndicat des Transports d'Ile-de-France) exerce son pouvoir d'autorité organisatrice du transport et mène donc actuellement une restructuration stratégique de tous les transports d'Ile-de-France.

Dans ce contexte, la Ville d'Etampes est sollicitée par le STIF pour insérer son réseau de transports urbains dans les nouvelles obligations du Schéma des Transports d'Ile-de-France en terme de desserte, de réseau, de moyens techniques, de financement et de fonctionnement général. La Ville, dans ce cadre, s'efforce de faire valoir ses préoccupations et celles de ses habitants et de défendre les acquis de ce réseau, notamment la tarification qu'elle a su préserver jusqu'alors.

Le soutien aux services et commerces de proximité

La ville développe sa politique d'implantation de services publics de proximité dans les quartiers (mairie annexe, maisons de quartier, annexes de la poste, plateformes multi-services, etc.) pour leur offrir une offre de service aussi large que possible, ceci permettant d'accroître la fonctionnalité de la ville et permet d'y limiter les déplacements motorisés.

La ville travaille également avec les commerçants et artisans locaux afin de promouvoir le commerce de proximité (label coeur de ville par exemple) et d'améliorer le stationnement en centre ville en ajoutant des petits parkings de proximité et en diversifiant sa typologie (zones payantes, zones bleues, parkings gratuits).

Par ailleurs, dans la continuité des actions mises en oeuvre par la Ville depuis des années (l'opération Cœur de Ville, le Fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce (FISAC), l'instauration droit de préemption sur les fonds de commerce et les baux commerciaux ou encore la réalisation de parkings de proximité), Etampes a fait réaliser deux études :

- l'une pour renforcer la dynamique commerciale, en partenariat avec la CCI (Chambre de Commerce et de l'Industrie)
- l'autre pour optimiser le stationnement et la circulation

La Ville a également la volonté d'assurer l'équilibre entre commerces de proximité et centres commerciaux. Ainsi, un hypermarché Leclerc sans galerie marchande a été construit dans le quartier de Guinette. Il n'y a donc que deux hypermarchés sur Etampes, dont aucun ne possède de galerie marchande afin de permettre le maintien des petites boutiques du centre-ville et du commerce de proximité.

...En conclusion

Afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre, la ville agit pour favoriser les modes de déplacement alternatifs mais aussi pour encourager les habitants à avoir plus systématiquement recours aux commerces et services de proximité et à l'offre commerciale locale complémentaire plutôt que de se déplacer en voiture vers les grands centres commerciaux du nord du département.

De plus, cette politique de soutien aux commerces de proximité permet de favoriser le développement économique local et donc par voie de conséquence, la préservation voire l'augmentation de l'offre d'emplois. A titre d'exemple, la signature des chartes lors de l'implantation des enseignes sur la ZAC de Guinette a permis la création d'environ 400 emplois.

De nouvelles actions seront mises en place à court et moyen terme afin de poursuivre ces objectifs :

- La création d'une maison de quartier dans le quartier prioritaire de la Croix de Vernailles, service de proximité pour les jeunes (ANNEXE : Fiche Action 1)
- La création d'une maison de quartier dans le quartier prioritaire d'Emmaüs/Saint-Michel, service de proximité pour les jeunes (ANNEXE : Fiche Action 2)
- La mise en place progressive de lignes de « Pédibus », non seulement pour diminuer le recours aux déplacements motorisés mais aussi pour favoriser la pratique d'une activité physique par les enfants (ANNEXE : Fiche Action 3)
- L'installation de places de parking pour vélo et la création de liaisons douces, notamment entre la ZAC de Guinette et le quartier Saint-Martin (ANNEXE : Fiches Action 4 et 5)

II- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET CADRE DE VIE

C'est pour une grande part les exigences du développement, fondé notamment sur une augmentation massive de la production et de la consommation de biens matériels, adopté depuis plusieurs décennies par l'ensemble des pays industrialisés, qui est à l'origine des principaux dommages causés à la planète.

Toutes les sociétés humaines dépendent de la biodiversité, facteur essentiel de la durabilité des écosystèmes, du fait des biens et des services qu'elle apporte (aliments, matières premières, substances actives, capacité d'autoépuration...).

Les services rendus par les écosystèmes sont également multiples et fondamentaux pour le développement économique. Leur conservation est donc essentielle pour un développement durable.

Le développement durable doit donc permettre d'améliorer les modes de production et de consommation en privilégiant une consommation et d'une production plus responsables, c'est-à-dire à la fois moins polluantes, moins prédatrices en termes de ressources et de milieux naturels et limitant au maximum les risques pour l'environnement et les conditions de la vie sur terre.

Une dynamique de développement est cependant indispensable pour assurer la production de richesses nécessaires au bien-être de tous. Elle doit se concrétiser par des productions innovantes, qui participent aux objectifs du développement durable.

Compte tenu de son patrimoine exceptionnel, Etampes porte une responsabilité de premier plan dans la mobilisation pour la préservation de la biodiversité et des milieux, responsabilité qu'elle entend assumer.

De plus, la préservation et l'amélioration de son cadre de vie sont fondamentales pour améliorer son attractivité, tant au regard des entreprises qui s'implantent sur son territoire, qu'au regard des personnes amenées à vivre sur Etampes pour des raisons professionnelles.

L'amélioration et la préservation d'un cadre de vie de qualité

Les nombreux cours d'eaux qui sillonnent la ville, les coteaux boisés des vallées, la base de loisirs très verte et la ceinture agricole autour de la ville font d'Etampes une ville verte. Où que l'on se trouve sur la ville, on est à proximité d'un espace vert. Ainsi, Etampes a su préserver son patrimoine naturel malgré l'espace limité pour son développement urbain, due à sa position en fond de vallée.

De plus, une politique dynamique a été lancée depuis près de quinze ans par la commune concernant les espaces verts et l'amélioration du cadre de vie. Aujourd'hui, la ville compte environ **80ha d'espaces verts**, des arbres sont régulièrement plantés, des squares sont créés grâce à la réhabilitation d'espaces en friche (anciens jardins inutilisés, etc.) les parkings sont arborés et une « coulée verte » traversant Etampes du nord au sud, avec un cheminement piétonnier, a été créée.

Ce qui est également à noter est le fait que **la plupart des squares sont constitués d'essences locales**, gage de sauvegarde de la biodiversité étampoise.

Enfin, de nombreux travaux d'aménagement de berges sont régulièrement entrepris : on peut citer les travaux de la rue de Charpeaux, de la Grande Sente de la Juine ou encore du 104 rue de la République.

Un développement économique durable

Pour aller plus loin dans cette dynamique de préservation des milieux et de l'environnement, Etampes mène une **politique de soutien de l'agriculture périurbaine** : un partenariat entre la coopérative agricole Ile-de-France Sud qui regroupe les agriculteurs du Sud-Essonne et la Ville est actuellement mis en place afin d'équiper le gymnase Poirier d'un système de chauffage mixte à biomasse (issue des résidus de cultures) et gaz lors de sa rénovation.

Ce partenariat s'inscrit dans un projet plus vaste, qui vise à faire s'implanter sur le territoire des entreprises favorables à l'environnement : le projet de « biovallée ». On peut citer notamment l'implantation de la société Génédis Environnement qui collecte et valorise les huiles alimentaires usagées ou encore la conversion de l'entreprise d'équarrissage SARIA en une entreprise de méthanisation des déchets fermentescibles (Bionerval). Dans ce dernier cas, les déchets utilisés pourront être, par exemple, les stocks invendus des grandes surfaces.

Cette biovallée, valorisant l'agriculture locale et en faveur de la protection de l'environnement, contribue au développement économique et à la création d'emplois, y compris pour un public peu qualifié, majoritaire à Etampes.

La préservation de l'environnement et du cadre de vie est également souvent l'occasion de favoriser le recours à l'emploi local. En effet, on peut noter que les équipes du service des espaces verts sont régulièrement renforcées en faisant appel à des entreprises d'insertion.

Les entreprises sont également invitées à signer une charte d'insertion lorsqu'elles s'implantent, la « charte pour l'emploi » et les entreprises auxquelles fait appel la Ville s'engagent à favoriser l'insertion et l'emploi, notamment au travers de clauses sociales intégrées dans les marchés publics.

Dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine du quartier prioritaire Emmaüs/Saint-Michel visant à améliorer son cadre de vie, une charte d'insertion par l'emploi a été signée par les partenaires concernés. Celle-ci consiste à obliger les entreprises à avoir recours à une main-d'oeuvre locale, tout en favorisant l'insertion pour des publics éloignés de l'emploi, en premier lieu la main-d'oeuvre issue des quartiers prioritaires, puis celle issue d'Etampes et enfin, les personnes issues du bassin d'emploi Etampois.

Enfin, la Ville fait régulièrement appel à la main-d'oeuvre employée par une entreprise d'insertion dans le cadre de missions temporaires.

...En conclusion

La préservation des écosystèmes et l'amélioration du cadre de vie sont des conditions essentielles à la durabilité de notre mode de développement, tant sur le plan de la préservation de l'environnement que sur le plan de l'attractivité économique et sociale de la ville à long terme.

Il est donc essentiel de poursuivre les efforts menés pour faire d'Etampes une ville d'accueil pour les entreprises éco-responsables de demain et un lieu de vie agréable pour les habitants qui trouveront des activités adaptées à leur qualification.

De nouvelles actions seront mises en place à court et moyen termes afin de poursuivre ces objectifs :

- Répondre aux effets de la crise économique en favorisant l'emploi, la formation et l'insertion des publics en difficulté grâce à un Plan de Relance Sociale (ANNEXE : Fiche Action 6)
- Création d'un Espace Info Energie (EIE) en partenariat avec l'association SoliCités qui gère le réseau Essonnien des EIE (ANNEXE : Fiche Action 7)
- Récupération de l'eau de pluie au stade du Pont de Pierre pour arroser le terrain et éventuellement le nettoyage de la voirie du quartier Saint-Pierre (ANNEXE : Fiche Action 8)

III- PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET ECO-RESPONSABILITE

Le rôle des collectivités territoriales en matière de préservation de l'environnement découle de leur proximité avec les acteurs de la production et de la consommation qui vivent, produisent et consomment sur leurs territoires.

En plus des politiques de développement qu'elle mène (d'aménagement, de transport, de développement économique, etc.), la ville d'Etampes joue un rôle substantiel en terme de protection de l'environnement du fait des nombreuses décisions qu'elle est amenée à prendre :

- au titre du patrimoine qu'elle gère (bâtiments, éclairage public, flotte de véhicules)
- du fait des activités pour lesquelles elles assurent une compétence de services publics (eau potable, assainissement)
- de par le fonctionnement même de ses services

Le patrimoine géré par la commune d'Etampes

Depuis plusieurs années, la ville met tout en oeuvre pour diminuer ses consommations en eau, électricité et gaz en intervenant sur le patrimoine qu'elle gère.

Elle s'est dotée d'un « plan lumière » qui vise à changer l'éclairage public par des nouveaux lampadaires moins consommateurs en électricité.

Concernant le patrimoine bâti, une démarche visant à améliorer les performances énergétiques des bâtiments communaux est en cours. Elle a débuté par la réalisation d'un audit énergétique de ces bâtiments et la mise en place d'outils de suivi des consommations en eau, gaz et électricité en vue de leur diminution.

Suite à cet audit, la phase opérationnelle a débuté et se poursuit encore au quotidien. Il s'agit, par exemple, de remplacer les ampoules en fin de vie par des ampoules basse consommation, de changer certaines chaudières par des modèles plus récents pour ainsi réaliser 30% d'économie d'énergie ou encore à changer les huisseries afin d'améliorer l'isolation thermique des bâtiments.

A titre d'exemple, la maison de quartier Jean Carnet a également subi des améliorations en 2008 : détecteurs de présence sur les systèmes d'éclairages des toilettes, contrôle de la température de chaque pièce et salle grâce à un ordinateur central ou encore coupure automatique du chauffage dès l'ouverture d'une fenêtre.

De plus et d'une manière générale, lors d'importantes rénovations des bâtiments, les travaux sont réfléchis pour en améliorer les performances énergétiques, comme cela a notamment été le cas dans les écoles ou encore à la salle des fêtes (isolation thermique, chaudières plus économes en énergie, etc.).

Enfin, lors des appels d'offres des équipements qui seront construits dans l'avenir, des critères de performance énergétique et de respect de l'environnement (type HQE -Haute Qualité Environnementale) seront intégrés. Cela a notamment commencé avec la création de vestiaires pour le stade du Pont de Pierre : ossature bois et panneaux solaires thermiques (pour l'eau chaude sanitaire) sont des éléments qui répondent notamment aux critères du label des bâtiments Haute Qualité Environnementale.

Les consommations en eau sont également surveillées et contrôlées. A titre d'exemple, grâce aux efforts menés, la consommation en eau potable pour l'usage public sur le territoire d'Etampes est passé de 75 000m³ en 2007 à 48 000m³ en 2008.

Les activités pour lesquelles elles assurent une compétence de service public

L'eau fait partie du patrimoine commun de l'humanité. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général.

Aussi, en terme d'assainissement, des travaux sur le réseau de canalisations sont en cours afin de mettre aux normes le système d'assainissement (séparation eaux pluviales/eaux usées) qui a d'ailleurs obtenu la **norme ISO 14001**.

La station d'épuration (STEP), **certifiée ISO 14 001**, a été construite en 2002 pour les villes d'Etampes, Brières-les-Scellés, Ormoy-la-Rivière et Morigny-Champigny : les eaux rejetées dans le milieu naturel sont de très bonne qualité (qualité supérieure à celle exigée par la loi sur l'eau) ce qui contribue à l'amélioration de la qualité des cours d'eau en aval.

De plus, des conventions de rejet sont signées avec les industriels afin de connaître la pollution engendrée par leurs activités et de façon à ce qu'ils traitent cette pollution au maximum avant d'envoyer l'eau à la STEP intercommunale. Par exemple, l'entreprise d'équarrissage « SARIA » a dû mettre en place une station d'épuration de 55 000 équivalents habitants.

Concernant l'eau potable, il existe deux principales sources d'approvisionnement pour la ville d'Etampes et deux sources de secours. L'une des principales sources d'eau potable est la rivière de la Louette obligeant le syndicat qui s'en occupe à être très attentif quant à sa qualité, ce qui est un point positif pour ce milieu. Des contrôles qualités sont réalisés et une station d'alerte à la pollution est mise en place en amont du point de captage de l'eau.

On peut également noter que la capacité de stockage de l'eau potable a été significativement augmentée lors de la création de la ZAC des Hauts-Vallons de Guinette. De plus, d'importants travaux de rénovation de l'usine de production d'eau potable du Moulin à Tan ont été récemment effectués.

Enfin, la ville a signé le « Contrat Global de la Juine » qui permet de rendre cohérente la gestion des eaux de surface à l'échelle de tout le bassin versant.

L'éco-responsabilité des services municipaux

Depuis 2008, la ville a systématisé la sensibilisation des agents afin d'améliorer l'éco-responsabilité des services, afin qu'ils adoptent de nouveaux comportements. Il s'agit, non seulement de préserver l'environnement, mais également de contribuer à la réalisation d'économies budgétaires.

Cette sensibilisation concernait en premier lieu les économies de fluides (eau, électricité, etc.) et de matériel de bureau mais aussi la mise en place du tri. Celle-ci a été menée grâce à la création d'un document, à des réunions de service et au passage d'un agent responsable de l'opération dans les différents services. Cet agent a été recruté spécialement pour gérer les questions de développement durable à l'échelle de la ville dès 2007. Enfin, le recrutement d'une personne destinée à renforcer ce service est en cours.

...En conclusion

Les collectivités territoriales ont une responsabilité en matière de préservation de l'environnement du fait des choix par lesquels elles engagent l'avenir de leurs territoires, à travers l'éco-responsabilité de leur gestion et de leur consommation ainsi que grâce aux services qu'elles rendent aux entreprises et à la population. Etampes agit donc au travers de ces trois leviers d'action (la gestion du patrimoine, le fonctionnement des services municipaux et les services publics à proprement parler) pour améliorer son éco-responsabilité et sensibiliser la population.

De nouvelles actions seront mises en place à court et moyen termes afin de poursuivre ces objectifs :

- Afin de poursuivre la sensibilisation des agents municipaux, une formation des chefs de service sera proposée afin de les aider à mieux cerner les enjeux du développement durable et voir comment les intégrer dans le fonctionnement de leur service (ANNEXE : Fiche Action 9)
- Dans le cadre de la gestion de son patrimoine, la flotte de véhicules de la ville sera augmentée de deux nouveaux véhicules électriques destinés au service « propreté de la ville » (ANNEXE : Fiche Action 10)
- Construction du groupe scolaire de la ZAC de Guinette dont le cahier des charges inclut des prescriptions en matière d'efficacité environnementale, lesquelles sont intégrées dans les critères de sélection (ANNEXE : Fiche Action 11)

IV- EDUCATION ET SOLIDARITE

L'article 1 de la déclaration de Rio énonce : « *Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature* ».

En effet, si la poursuite d'un développement durable est devenue une priorité suite à la découverte des dommages causés par l'homme à la planète, celui-ci doit avant tout permettre la « *satisfaction des besoins et des aspirations des hommes, sans compromettre les capacités des générations futures à assurer les leurs* », ainsi que l'énonce le rapport Brundtland.

Pour cela, chacun doit donc pouvoir accéder aux biens et services essentiels : eau, nourriture, santé et logement dans un environnement sain.

Au-delà de la satisfaction des besoins essentiels, l'épanouissement des êtres humains suppose également qu'ils bénéficient d'un accès à des activités culturelles et de loisirs ou encore qu'ils aient la possibilité de participer à la création des grands projets de leur territoire.

Enfin, l'accès à une éducation de qualité et adaptée à tous les besoins est essentiel.

En retour, chacun doit veiller à assumer ses responsabilités et ne pas agir au détriment des générations futures mais aussi du reste de la population. Chacun doit donc apprendre à mesurer les enjeux auxquels tous les humains sont désormais confrontés et les solutions pour assurer la durabilité de la Planète.

La cohésion et la mixité sociales et urbaines

La cohésion et la mixité sociales et urbaines sont au coeur de la politique de développement de la ville d'Etampes et traités notamment grâce aux outils suivants : le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), le Programme Local de l'Habitat, le Contrat Local de Sécurité, le Réseau Ambition Réussite, le Programme de Réussite Educative, l'Observatoire de l'Habitat Indigne, la rénovation et la requalification urbaines, etc.

Des programmes tels que l'opération de rénovation urbaine du quartier prioritaire Emmaüs/Saint-Michel, la construction de la ZAC de Guinette ou encore les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat sont autant d'occasions pour générer la mixité sociale inter et intra-quartier (mixité en terme de revenu, d'âge et de composition familiale des occupants).

De plus, la Ville met tout en oeuvre pour améliorer la cohésion sociale au sein de la population en menant notamment des actions pour renforcer le lien intergénérationnel (temps d'échange entre les enfants et les personnes âgées, etc.) ou encore en facilitant les

déplacements et la vie quotidienne des personnes âgées et handicapées (la Citadine, port des repas à domicile, etc.).

En ce qui concerne le logement des personnes les plus modestes, Etampes répond très largement aux normes imposées par la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000 puisque le parc de logements sociaux représente 26,51% des logements passibles de la taxe d'habitation en 2009 (selon le recensement effectué par l'Etat, dans le cadre de l'attribution de la Dotation Globale de Fonctionnement) contre un minimum de 20% dans la loi.

Favoriser la participation de tous les habitants

Bien que la loi n'oblige que les communes de plus de 50 000 habitants à créer des conseils de quartiers, la ville d'Etampes en organise deux fois par an pour engager des « discussions » avec la population et afin de permettre à chacun de faire entendre sa voix.

De plus, il est régulièrement organisé des réunions publiques, comme cela a été le cas début 2009 pour expliquer le budget à la population et répondre à leurs questions ou encore des « réunions de riverains » concernés par les travaux inscrits dans le plan de relance. Lors de chaque projet de la ville, les habitants du quartiers sont concertés en amont et tout au long de la conception du projet ainsi qu'à l'occasion des conseils de quartiers : on peut citer le cas de la concertation menée pour la création de la nouvelle maison de quartier de la Croix de Vernailles. Enfin, les habitants peuvent également interpeller leurs élus lors des nombreuses permanences qui sont tenues.

Encourager le développement du milieu associatif

Afin de permettre à chacun de s'épanouir, la commune bénéficie d'un milieu associatif très développé avec plus de 250 associations qui recouvrent une multitude de domaines. La collectivité travaille pour permettre à un maximum de personnes, de toutes les tranches d'âge, d'avoir un accès aux activités culturelles et de loisirs :

- construction, maintenance et prêt d'infrastructures (maison des associations, centre de loisirs, équipements sportifs, maison de quartier, théâtre, cinéma, conservatoire, etc.) ;
- soutien financier aux familles (centre de loisirs à 1euro par jour, prix des activités calculé en fonction du quotient familial, etc.) ;
- employés municipaux pour superviser et développer les activités (service « vie associative », pôle de développement culturel des quartiers, éducateurs sportifs, etc.).

Enfin, un guide à destination des habitants et listant l'ensemble des associations locales par thématique avec leurs coordonnées est édité lors de chaque rentrée scolaire : le Guide des Associations.

Informé chacun sur les enjeux du développement durable et de la préservation de l'environnement

Etampes met donc tout en oeuvre pour que toute la population de son territoire voit ses besoins essentiels satisfaits et au-delà, pour que tous ses besoins en termes de bien-être, d'épanouissement social et intellectuel soient pourvus.

La Ville s'est également fixée comme objectif de devenir un exemple d'éco-responsabilité mais aussi d'impulser cet état d'esprit auprès de l'ensemble des habitants afin de créer un mode de vie durable, pour eux-mêmes comme pour les générations futures.

Cela se fait donc au quotidien au travers d'actions de sensibilisation sur les enjeux du développement durable et sur la préservation de l'environnement.

Même si la sensibilisation des enfants est souvent privilégiée puisque ces derniers s'avèrent être de très bons vecteurs de messages auprès des plus grands, la Ville n'en oublie pas pour autant de mener des actions auprès des adultes.

A titre d'exemple, une sensibilisation à l'écoconduite s'est tenue lors de la semaine de la sécurité routière de 2008. Un partenariat a été mené avec le bailleur social du quartier de la Croix de Vernailles afin de lutter contre les dépôts sauvages.

De plus, des actions de sensibilisation sont menées régulièrement, notamment au travers d'articles dans le journal local « Etampes Info » ou encore lors de manifestations telle que la Foire d'Etampes durant laquelle la Ville informe la population. Il faut également noter que la qualité gustative de l'eau du robinet a été sensiblement améliorée pour satisfaire au goût de tous les Etampois et ainsi encourager sa consommation.

Le programme de sensibilisation des enfants est également soutenu, avec notamment :

- des animations sur les produits bios réalisées durant l'année scolaire 2008/09 dans les cantines de chaque école primaire
- un accompagnement du projet de mise en place du tri dans un collège étampois par un agent du service environnement
- diverses animations dans les centres de loisirs et les écoles sont menées par des prestataires (associations locales d'éducation à l'environnement) missionnés par la Ville
- le BIJ (Bureau Information Jeunesse) et les agents du service environnement travaillent également régulièrement avec la commission « environnement » du conseil municipal jeunes

Enfin, le point d'honneur de cette année de sensibilisation a sans doute été la semaine nationale du développement durable de 2009.

Des supports de communication à destination des enfants ont été créés par la Ville en partenariat avec une association locale et ont été accompagnés d'activités sur le thème de l'environnement :

- La charte de l'éco-citoyen junior a été lancée dans les centres de loisirs qui ont préparé avec les enfants pendant plus d'un mois les activités développées spécialement le 1er avril, premier jour de la semaine nationale du développement durable
- Le guide de l'environnement proposé aux écoles synthétise ce qu'il y a à savoir sur les différentes thématiques environnementales et les éco-gestes associés (gestes simples pour préserver l'environnement)

Durant cette semaine, des actions ont aussi été menées à destination des adultes avec notamment une conférence gratuite sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables (Thème : « *comment améliorer l'efficacité énergétique des logements privés et les aides*

afférentes qui existent »), la projection du film « Une vérité qui dérange » ou encore l'organisation d'une exposition sur la gestion et le devenir des déchets d'Etampes.

...En conclusion

En plus de la recherche d'un mode de développement économique compatible avec la préservation et la mise en valeur de l'environnement, la mise en place d'une politique de développement durable est aussi l'occasion de se questionner sur les manières adéquates de satisfaire les « *besoins et des aspirations des hommes, sans compromettre les capacités des générations futures à assurer les leurs* ».

Or, une telle politique de développement durable ne peut être couronnée de succès que si l'ensemble des acteurs d'un territoire se sent concerné, ce qui passe par leur sensibilisation aux enjeux actuels et à leur participation dans l'élaboration des solutions.

La ville d'Etampes agit donc simultanément sur ces différentes composantes (en sensibilisant la population aux enjeux du développement durable, en inscrivant la démarche de concertation des habitants aux projets du territoire et en favorisant la cohésion sociale) avec pour objectif final de mener avec succès une politique globale et cohérente de développement durable.

De nouvelles actions seront mises en place à court et moyen termes afin de poursuivre ces objectifs :

- Création d'un point d'accès au droit pour tous les publics (ANNEXE : Fiche Action 12)
- Organisation de deux tables rondes des métiers de l'environnement avec une multitude d'intervenants et des visites de terrain à la rencontre de professionnels pour les jeunes de 12 à 18 ans (ANNEXE : Fiche Action 13)
- Accompagnement de la mise en place du tri dans les écoles avec notamment la mise à disposition de caissettes de tri jaunes pour chaque classe, la formation des agents d'entretien et un appui technique aux écoles sur demande (ANNEXE : Fiche Action 14)

CONCLUSION

*« Nous n'héritons pas de la Terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants »
(Antoine de Saint-Exupéry).*

En effet, nos modes de développement et de consommation ont conduit la Terre dans une situation telle, qu'il est désormais de notre devoir d'agir et d'inventer de nouveaux types de développement, qui non seulement préservent l'environnement mais permettent aussi à chacun de vivre dignement et de s'épanouir.

C'est donc forte de cet adage qu'Etampes a souhaité agir et mettre en place un projet de Développement Durable global et cohérent à l'échelle de la ville.

Ce projet se matérialise sous la forme de ce Programme Etampois de Développement Durable, document qui se veut avant tout opérationnel, notamment grâce à ses fiches actions.

Pour autant, ce n'est pas un programme figé dans le temps : il est amené à évoluer en fonction des changements du contexte local et de ceux qu'apporteront la mise en oeuvre des actions et de nouvelles actions pourront être proposées au gré des évolutions. De même, son avancée sera suivie dans le temps et des ajustements pourront être apportés.

Ce projet ambitieux, par son caractère à la fois global, cohérent et très concret, à la mesure de la volonté de la Ville, a pour objectif d'améliorer progressivement mais avec constance l'éco-responsabilité au sein de la commune tout en impulsant cet état d'esprit auprès de l'ensemble des habitants et des autres acteurs locaux.

En mutualisant nos efforts, en agissant ensemble et pour tous, nous espérons transmettre aux générations futures une planète respectée et préservée.

ANNEXES : LES FICHES ACTION

Liste des fiches action :

Fiche	Intitulé
1	Création d'une maison de quartier dans le quartier prioritaire de la Croix de Vernailles, service de proximité pour les habitants
2	Création d'une maison de quartier dans le quartier prioritaire d'Emmaüs/Saint-michel, service de proximité pour les habitants
3	Accompagnement à la mise en place progressive de lignes de pédibus
4	Installation d'aire de stationnement pour vélos
5	Création d'une liaison douce entre la ZAC de Guinette et le quartier Saint-Martin
6	Plan de soutien qui associe les moyens de la commune et du CCAS pour mieux répondre aux effets de la crise en favorisant l'emploi, la formation et l'insertion : Plan de Relance Sociale
7	Sensibilisation des acteurs du territoire aux nouvelles techniques de construction et de rénovation écologiques des bâtiments : Création d'un Espace Info Energie en partenariat avec les associations SoliCités et CPN Val de seine
8	Récupération de l'eau de pluie au stade du Pont de Pierre
9	Sensibilisation des agents au développement durable
10	Achat de véhicules électriques à destination de la propreté de la ville
11	Construction du groupe scolaire de la ZAC de Guinette selon des prescriptions du cahier des charges HQE
12	Création d'un point d'accès au droit
13	Organisation de deux tables rondes sur les métiers de l'environnement et de visites de terrain à la rencontre de professionnels pour les jeunes de 12 à 18 ans
14	Participer à la sensibilisation des jeunes enfants au tri des déchets

